

premier degré option Rugby à XIII

RNCP2495 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré est autonome dans son activité. Il accueille, initie et perfectionne tous publics à la pratique du rugby à XIII, dans le cadre du projet global de la structure.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement adaptés au niveau et aux caractéristiques du public, conformément à la réglementation en vigueur.

Il encadre une équipe de rugby à XIII lors d'une épreuve sportive ou de compétition.

Il arbitre une compétition.

Il promeut la pratique du rugby à XIII et développe l'activité de sa structure.

Il participe à la gestion administrative et financière des activités proposées.

Il dirige une école de rugby ou une section de catégories d'âge.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées : Maîtriser les spécificités de la pratique du rugby à XIII et les méthodes d'apprentissage et d'entraînement associées.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation et d'entraînement adaptées au niveau et aux attentes du joueur, dans le cadre de la réglementation officielle du rugby à XIII.

Animer un groupe de joueurs en proposant des situations pédagogiques, des cycles d'apprentissage et d'entraînement adaptés à leurs caractéristiques et capacités, dans le cadre d'un projet d'équipe.

Mettre en oeuvre un schéma collectif de jeu en fonction de la problématique tactique du rugby à XIII et des caractéristiques des joueurs.

Valoriser l'aspect éducatif du rugby à XIII.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques et tactiques -collectifs et individuels - en regard des règles du rugby à XIII.

Planifier un entraînement individualisé en fonction du niveau et du poste de chaque joueur.

Manager une équipe en compétition.

Optimiser les relations interpersonnelles au sein de l'équipe.

Démontrer les gestes techniques : passe, tenu, marque, placages , et les aspects tactiques du jeu : passe, défense, tenu et chaîne tactique, occupation du terrain.

Intégrer dans son intervention la prévention et la sécurité du joueur.

Prendre en compte dans son intervention les aspects relatifs à l'esprit sportif.

Organiser et coordonner des actions de promotion de sa structure et des manifestations rugbystiques : tournois,

rencontres sportives, stages, ...

Appliquer la réglementation officielle dans l'organisation de compétition et l'arbitrage.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Animer et coordonner une équipe pédagogique.

Participer aux tâches courantes de gestion administrative et financière de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de rugby à XIII Animateur ou animateur sportif

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la

formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option rugby à XIII, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2495/>